



PRISONS DU MONDE

POLITIQUES ET PRATIQUES DE L'ENFERMEMENT CONTEMPORAIN

20-21 JUIN 2016, ENS DE LYON

SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Comité d'organisation : Frédéric Le Marcis (ENS de Lyon, Triangle, Ifé), Marie Morelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Prodig), Yasmine Bouagga (CNRS, Triangle)

Discutants des panels : Yasmine Bouagga, Marie Morelle, Marie Vogel (ENS de Lyon, Centre Max Weber), Frédéric Le Marcis

PANEL 1. GLOBALISATION DE LA PUNITION

Ce panel discutait la manière dont est diffusée la prison comme peine à travers le monde dans une double perspective historique et contemporaine. Dans quelle mesure peut-on parler de l'existence d'un ou de plusieurs modèles pénitentiaires ? Comment sont définies les normes de fonctionnement de l'institution carcérale, quelles en sont les appropriations comme les réinterprétations et inventions locales ?

Tout d'abord Laurence Bessières, sociologue à l'École nationale de l'Administration pénitentiaire (ENAP) a fait part, de façon réflexive, de son expérience comme experte dans le cadre d'un programme de réforme pénitentiaire en Côte d'Ivoire dans lequel elle devait élaborer un référentiel métier. Ce travail conduit à interroger les « mécanismes d'idéalisation » et l'ethnocentrisme des experts à l'épreuve des réalités de la coopération.

La communication de Christine Deslaurier a permis un recul historique sur ces enjeux en retraçant les continuités et ruptures entre la période coloniale et la période contemporaine s'agissant de la prison au Burundi. Alors que les dispositifs architecturaux sont demeurés identiques, les représentations et pratiques n'en ont pas moins connu des évolutions. L'emprisonnement politique, tout particulièrement, constitue un moment de mise à l'épreuve du modèle pénitentiaire ; mais il en interroge aussi les limites puisque de nombreux détenus ne sont pas enfermés en prison, mais dans des lieux parfois tenus secrets.

Tomas Martin interroge les processus de réforme, les changements fondés sur les normes internationales des droits de l'homme et les représentations de la sécurité pour le cas de l'Ouganda : comment la « sécurité dynamique » a été mise en œuvre dans ces prisons pour réduire la violence carcérale, en s'appuyant sur le système traditionnel des « katikiro », détenus auxquels est conférée une part de l'autorité sur la détention.

Enfin, Ipek Merçil a présenté avec le cas turc l'exemple d'une réforme pénitentiaire autoritaire et orientée par des objectifs répressifs plutôt que d'amélioration des conditions de détention : en suivant le traitement des prisonniers politiques en Turquie elle montre comment on est passé d'une gestion militarisée à un gouvernement civil reposant sur la prison de haute sécurité. Ainsi même les règles pénitentiaires européennes mises en place pour améliorer les conditions de détention ont servi à renforcer le contrôle sur les détenus.

Le panel a fourni des cas d'étude riches et des analyses stimulantes pour étudier la circulation des normes, des valeurs morales et des techniques de la sécurité, mais aussi interroger les frontières du carcéral, et leurs reconfigurations à l'épreuve de différents modèles punitifs.

PANEL 2. DIVERSITÉ DES REGISTRES PUNITIFS ET ÉCONOMIES DE LA PUNITION

Ce panel s'est inscrit en continuité du précédent en prêtant attention aux circulations de discours et de pratiques touchant aux domaines de la justice et de la punition en Afrique. L'intervention d'Emilie Matignon a ainsi permis de montrer l'internationalisation du champ judiciaire dans l'Afrique des Grands lacs, dans des contextes post-conflits et d'appel à la réconciliation nationale. Son intervention a permis de montrer un double mouvement de réforme prônant des formes de justice restauratives ou inversement rétributives. Emilie Matignon a souligné combien « la justice quotidienne » semblait être appelée à s'aligner sur des standards internationaux, au nom de la « modernité » de l'appareil judiciaire, et au bénéfice du recours à la prison pénale, laissant dès lors de côté les formes de justice informelle auxquelles ont recours les populations. Ces constats conduisent à discuter des tensions comme des hybridations possibles entre approches restauratives et distributives, institutionnelles et informelles (cf. notion de « coutume ») de la justice dans la région des Grands lacs. Plus largement, cette intervention doit nous inciter à réfléchir aux différents registres punitifs, aux espaces dans lesquels ils se déploient, aux pouvoirs auxquels ils s'articulent selon quelles légitimités sociale et politique, au-delà de la seule prison pénale.

Dans l'idée de réfléchir à la portée de la peine de prison et plus largement du sens et des formes de punition, l'intervention d'Aghi Bahi a permis d'appréhender les représentations de la prison depuis une lecture de la presse ivoirienne. Les discours étudiés révèlent la construction de la prison comme objet politique dans les arènes où s'affrontent les partis politiques, qui plus est dans le contexte de la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire. Toutefois, Aghi Bahi note aussi la sur-représentation de la maison centrale d'Abidjan (MACA) dans les articles des quotidiens ivoiriens, au risque de laisser sous silence la majeure partie de la cartographie pénitentiaire nationale et, en écho aux travaux d'Emilie Matignon, de restreindre le débat (éventuel) sur la peine au seul champ pénitentiaire, au détriment de la compréhension d'autres registres punitifs et de médiations.

En parallèle de cette recherche tendant à cerner les imaginaires sociaux de la prison, Fernand Bationo propose, quant à lui, une analyse d'un centre de détention pour mineurs (Laye, Burkina Faso) tel qu'il fonctionne effectivement, au quotidien, entre contraintes des institutions et adaptations au règlement. Le placement de jeunes dans un centre de détention présenté comme alternative à la prison doit nous conduire à analyser de manière approfondie les processus de sélection et de catégorisation des jeunes et dès lors le processus de définition de la délinquance. En miroir, la prégnance des agents des domaines judiciaire et de l'action sociale dans ce processus pose la question du devenir des médiations familiales et communautaires en des environnements donnés.

La contribution de Mahuya Bandyopadhyay fait aussi écho aux processus de qualification des individus, par exemple dans le contexte indien de criminalisation de jeunes hommes musulmans (intersection classe/race/genre). Plus largement, partant de la notion de continuum et de frontières, son intervention appelle à appréhender la peine et la prison à plusieurs échelles de temps (colonial/postcolonial) et d'espaces (la prison et son environnement, l'enfermement et « l'encampement » à l'échelle mondiale). Mahuya Bandyopadhyay prolonge une discussion contemporaine sur les processus de subjectivation, d'émancipation dans un contexte marqué par l'enfermement et plus largement la surveillance qui conduit aussi à se décentrer de la seule prison pour saisir l'empreinte carcérale à travers d'autres formes de contrôle des populations.

Ce panel appelait à une réflexion sur le sens de la peine de prison et sur sa place au sein de systèmes de médiations, de punitions comme de réparations. Comment l'institution pénitentiaire s'inscrit-elle, aux échelles locales comme internationale, dans les différents registres de justice ? Le recours à la prison s'articule à des jeux de pouvoirs, au bénéfice de divers acteurs et appropriations territoriales en écho à des héritages comme aux circulations d'idées et d'appels à des réformes des systèmes judiciaires. Dans ces conditions, on peut se demander en quoi la peine et la punition participent-elles d'une structuration politique des espaces locaux et nationaux. Que nous disent-elles de la fabrique de l'Etat et de sa domination et en regard, des processus de qualification, de placement mais aussi de rejet des identités ainsi attribuées et d'émancipation des sujets. Il reste encore ouvert une vaste réflexion sur l'empreinte de la prison pénale et de sa place dans une économie plus vaste de la punition et de la surveillance, en particulier, mais non exclusivement, en Afrique.

PANEL 3. LE CONTRÔLE DES PRISONS

La question du droit dans les prisons est posée de manière plus aiguë aujourd'hui, au même titre qu'elle accompagne une réforme de l'Etat en termes d'Etat de droit, en particulier dans les pays du Sud. Les textes internationaux et la mise en place, à l'échelle nationale, de dispositifs de contrôle (contrôleur général des lieux de privation de liberté, par exemple) influent sur le fonctionnement de la prison et la portée de la peine (voir le débat autour de la peine de mort). Dans le même temps, l'existence ou le développement de collectifs associatifs influe aussi sur le contrôle de la prison. Finalement, au-delà de l'institution carcérale, c'est la nature de l'Etat et les rapports de pouvoir qui sont étudiés, invitant en particulier à discuter depuis la prison des classifications en termes de régime démocratique et régime autoritaire.

« Le contrôle des prisons » représente une thématique pour laquelle une polarisation juridique, stato-centrée et normative – indexée sur un modèle des pays du Nord – des questionnements est souvent marquée, dans les discours publics, ce qui est logique, mais également dans les analyses académiques. A partir de contextes variés et avec des entrées spécifiques, les quatre interventions de Gavin Slade (réforme, violence et prisons dans les espaces post-soviétiques), Nicolas Fischer (Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en France), Natalia Corazza (la prison comme institution de régulation des migrations Brésil/Espagne) et Bernard Bolze (Le contrôle entre institutions et associations) proposent une reprise de cette thématique à rebours de cette polarisation.

Ainsi Gavin Slade donne à voir les effets des réformes « d'occidentalisation » des systèmes pénitentiaires en Géorgie, Arménie et Kirghizistan sur l'expérience des détenus (et gardiens) – et retient le vecteur de la circulation d'information comme point sensible de la production de l'ordre interne carcéral (ou de la violence) ; Nicolas Fischer se penche sur les modalités concrètes de l'activité du Contrôleur général des LPL en France, sur les conditions de production et limites de ce regard critique ; Natalia Corazza reconsidère la prison comme un espace de mobilisation de ressources spécifiques pour des trajectoires migratoires de femmes entre le Brésil et l'Espagne et Bernard Bolze souligne la place spécifique et mouvante des associations dans le contrôle, dans la production de l'action comme dans celle des savoirs sur la vie carcérale.

Retenant prioritairement une perspective micro-sociologique, ces quatre interventions mettent en lumière la diversité des acteurs et des finalités que la notion de « contrôle » peut recouvrir. Elles invitent à déplacer l'attention vers ce que les différents acteurs font ou peuvent faire des réformes « rationalisatrices » et autres contrôles, à la manière dont ils s'orientent dans ces nouveaux cadres et éventuellement les redéfinissent, perdent des ressources ou en mobilisent de nouvelles. Elles invitent de même à une considération critique de l'effectivité

pratique ou de l'efficacité sociale des dispositifs promus, et des modèles en circulation à l'heure de la recomposition des cadres et modalités d'action étatiques.

Ces quatre interventions – séparément et ensemble, offrent à la discussion des questions ouvertes sur les articulations d'échelles et sur les enjeux de l'analyse comparée en temps de globalisation. Le décentrement est ici produit par la diversité des contextes, des modèles pénitentiaires mais surtout par celle des cadres d'analyse. L'usage croisé des modèles et cadres d'analyse (par exemple de la rémanence du Goulag à la prison comme espace d'un parcours migratoire) ouvrent de nouvelles brèches et perspectives dans les clôtures routinières de nos analyses des prisons du Nord.

PANEL 4. POLITIQUES DE LA SANTÉ DERRIÈRE LES MURS

Ce panel est à la fois doublement emblématique et symptomatique du propos du colloque. Il témoigne d'une part de la volonté de dépasser les frontières qui bien souvent séparent les chercheurs – les activistes – les ONG dans le champ carcéral. D'autre part les différentes présentations ont chacune à leur manière illustré les questions récurrentes qui ont sous-tendu nos échanges pendant ces deux journées : les arguments mobilisés pour dénoncer l'injuste, l'intolérable ou pour justifier du contraire (reconnaissance et prise en charge des violences sexuelles, S. Gear – Just Detention International South Africa), celle des divers registres de justification pour une action sanitaire en prison (C. Dromer - CICR), celle de la circulation des manières de faire et de penser la prison (question de la prise en charge de la santé en prison, A. Laurent – Expertise France), et enfin plus prosaïquement les négociations ordinaires permettant la production du soin en prison (K. Traoré – Médecin de détention, Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou).

Sasha Gear a porté un regard réflexif sur son engagement comme chercheuse sur la question des violences sexuelles en prison en Afrique du Sud puis comme directrice de l'organisation Just Detention International South Africa (JDI-SA). Cette organisation fondée au Etats-Unis par un ancien détenu victime de viol en détention se donne pour tâche de lutter contre les violences sexuelles en prison, de s'assurer de la protection et de l'accès aux soins des personnes incarcérées et d'effectuer du plaidoyer sur cette question auprès des autorités. Sasha a souligné la tension existant entre l'attention portée aux détails et aux pratiques des acteurs, la prudence analytique et la nuance qui caractérisent la recherche et l'exigence du plaidoyer qui suppose des messages forts et clairs ainsi que la difficulté de répondre à l'exigence de traduire des savoirs issus de la recherche en interventions concrètes sur le terrain. Elle a souligné la nécessité de penser l'intervention en prison sans distinguer parmi les bénéficiaires les détenus des gardiens (la proximité sociale de ces deux publics le justifie mais cela permet aussi de rassurer les autorités). Elle a montré les liens très forts entre le dedans et le dehors de la prison, tant en termes de circulations de risques sanitaires, qu'en termes d'imaginaires de la virilité et de pratiques sexuelles violentes. Le fait de présenter la prison comme un enjeu de santé public global constitue également un argument d'intervention légitime en prison aux yeux des autorités.

Carole Dromer, experte en santé carcérale au CICR, a discuté des divers registres de justification mobilisés auprès des autorités nationales par son organisation en faveur du bien-être des détenus. Il s'agit de la Loi et des conventions internationales ratifiées par les Etats ; la sécurité des établissements (le bien-être des détenus comme facteur de paix sociale) ; les circulations constantes entre la prison et les quartiers dont les détenus sont issus (et le risque sanitaire que constitue la prison entendue comme réservoir et producteur de risques sanitaires) ; l'impact de la santé des détenus sur la santé du personnel carcéral (risque de contagion ; TB, gale, etc.) ; le coût (de bonnes conditions de vie ont pour conséquence la diminution des dépenses de santé) ; la Religion (comme moteur de la compassion et de l'action) ; le risque de l'exposition médiatique

pour les autorités ; la reconnaissance des besoins vitaux de l'être humain ; la fierté des autorités et leur quête d'exemplarité ; l'Humanisme ; l'éthique médicale (surtout efficace lorsque la prison s'inscrit dans un paysage où le système sanitaire est fonctionnel). A chaque fois, la qualité de la relation interpersonnelle entre le fonctionnaire de l'administration pénitentiaire et l'agent du CICR est essentielle pour faire aboutir cette négociation.

Arnaud Laurent, directeur adjoint du département Santé de l'agence gouvernementale Expertise France est quant à lui revenu sur un projet entamé depuis 6 ans en Côte d'Ivoire. Il s'agissait alors dans un pays caractérisé par un fort taux de séroprévalence (3.7%) de soutenir le développement de la prise en charge du VIH et de la tuberculose en milieu carcéral. Après être revenu sur les caractéristiques de la prison en Côte d'Ivoire (turn-over carcéral important, surpopulation, manque de nourriture, système médical défaillant en prison, gouvernement parallèle de la prison par les prisonniers), il a détaillé les différentes étapes de l'intervention : population carcérale globale prise en charge (y compris le personnel pénitentiaire) ; échanges nord-sud entre personnels des établissements et autorités (sanitaires et pénitentiaires), formation d'éducateurs pairs, screening systématique des prisonniers à l'entrée ; soutien d'ONG locales introduites en prison, implication de spécialistes locaux du VIH et de la tuberculose et rédaction d'un document de politique sanitaire en milieu carcéral impliquant ONG, CICR, ONU-CI et ministères de la justice et de la santé ivoiriens ; Suivi du programme dans le cadre d'une recherche anthropologique.

Karim Traoré a poursuivi la discussion de l'inscription de la santé en milieu carcéral en fondant sa présentation sur un peu moins de dix ans d'engagement comme médecin de détention à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) au Burkina Faso. Il a tout d'abord souligné la difficulté de faire valoir le droit à la santé des détenus alors que la population libre présente elle-même des difficultés à accéder aux soins de base. La MACO ne dispose pas de service médical avec un médecin attaché mais d'une simple infirmerie dans laquelle il intervient une fois par semaine.

La santé apparaît à la MACO comme une ressource rare. Les détenus sont contraints de multiplier les négociations pour accéder à la consultation à l'infirmerie et/ou éventuellement à une consultation en ville auprès d'un spécialiste. Sortir de sa cellule et se rendre à l'infirmerie ou obtenir le droit d'être accompagné à l'hôpital suppose une négociation dont le résultat dépend de multiples facteurs tel que l'infraction commise par le détenu, son statut pénal, le risque perçu d'une évasion mais également sa capacité de payer pour les médicaments comme pour l'essence permettant son transport. En tant que médecin de détention, Karim Traoré est également soumis à un régime permanent de négociation s'il veut que ses prescriptions soient appliquées. La double tutelle de la santé en prison (ministère de la justice et de la santé) participe également à faire de la négociation une donnée structurelle de la santé en prison.

Ce panel a témoigné de la dimension heuristique de l'objet santé pour penser la prison, des politiques internationales à l'expérience intime du monde carcéral. La santé en prison ce sont des circulations, des acteurs multiples inscrits dans des échelles variables (Bailleurs internationaux, ONG, programme de réformes, détenus). A l'instar des programmes relatifs aux Droits de l'Homme, la santé en prison dépend de la capacité de cet objet à susciter l'intérêt des acteurs sociaux de la prison (gardiens, détenus, administration, ONG). Dans ce contexte la santé n'apparaît pas comme une valeur universelle, mais plutôt comme une co-construction, une négociation à de multiples échelles en fonction de logiques historiques, politiques et sociales à chaque fois spécifiques. La santé apparaît ainsi comme une notion contestée. Chaque acteur en développe une définition et des usages propres. Il est donc crucial de produire des ethnographies de la santé, d'en comprendre à la fois les pratiques, mais également de saisir l'écologie du soin (Das 2007) propre aux espaces carcéraux.